

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2545

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 27

À l’alinéa 10, substituer aux mots :

« la période susmentionnée »

les mots :

« cette période ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.